

## Déclaration de la FCPE du Loir-et-Cher au CDEN du 9 décembre 2010

Depuis de nombreuses années, la fédération des Conseils de parents d'élèves du Loir et Cher soutient dans ses actions les valeurs de laïcité, de gratuité de l'enseignement et surtout de services publics. Nous sommes une fédération de parents d'élèves qui essaie de jouer le rôle que nous estimons être le plus efficace pour nos enfants : celui de médiateur en cas de conflit avec l'institution que vous représentez tout en respectant les rôles de chacun. Nous, parents d'élèves sommes les premiers éducateurs de nos enfants, ne l'oublions pas!

Nous nous permettons de rappeler l'article 13 de la constitution de 1946 : *«La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïc à tous les degrés est le devoir de l'État.»*

- La FCPE dénonce la rupture de continuité de service public d'Education caractérisée par le non remplacement des enseignants absents. Cette situation va à l'encontre du principe fondamental du droit à l'Education. Ainsi, en élémentaire, la mise en place de la nouvelle formation des enseignants (pour ne pas dire de la non formation), a entraîné du fait de la mobilisation des brigades de remplacements longs et formation, le non remplacement des enseignants absents. Cela impacte fortement sur les apprentissages de nos enfants.

Dans le secondaire, de nombreuses absences ne sont plus remplacées faute d'un nombre suffisant d'enseignants remplaçants. Certaines matières ne sont pas assurées pendant de nombreux jours voire pendant des semaines. Ceci est intolérable. De nombreux élèves et leurs parents sont très inquiets sur leurs apprentissages et leurs préparations aux examens du baccalauréat général ou professionnel.

- La FCPE du Loir-et-Cher dénonce le manque d'Assistant de Vie Scolaire. Cette situation va à l'encontre du principe fondamental du droit à l'éducation auquel peuvent prétendre tous les enfants, sans distinction. Il est inacceptable que la Nation ne se donne pas les moyens tant humains que financiers d'appliquer les lois qui la régissent. Les enfants porteurs d'un handicap, méritent toute notre attention. La présence d'AVS est indispensable pour qu'ils puissent s'intégrer de façon positive au sein de l'école et de la société, en dépit de leur handicap.

- La FCPE dénonce le manque d'assistant d'éducation. La diminution des postes cette année est en contradiction avec les contrats d'objectifs passés entre l'inspection académique et les EPLE qui stipulent : "vie de l'élève: mettre en place les moyens favorisant la re-motivation au quotidien et la lutte contre les incivilités." Le rôle des assistants d'éducation n'est t-il pas de tempérer, d'assister, d'apprendre la vie en collectivité à l'élève?

- La FCPE dénonce le manque de médecins scolaires. De nombreux enfants ne voient aucun médecin scolaire au cours de leur scolarité. La loi prévoit une visite médicale approfondie pour les enfants de grande section ou CP et afin de détecter précocement des problèmes pouvant nuire aux apprentissages de nos enfants. Cette situation va à l'encontre de l'article 24 de la convention internationale des droits de l'enfant "Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. Ils s'efforcent de garantir qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à ces services."

- La FCPE demande le retour à la réelle gratuité des transports scolaires et par conséquent la suppression des frais de dossier demandés par le Conseil Général du Loir-et-Cher. Cette situation va à l'encontre du principe fondamental du droit à l'Education. En effet, la FCPE réaffirme que le temps de transports est partie intégrante du temps de scolarité. Il est inadmissible que dans notre département rural et dans le contexte économique difficile que nous connaissons, les familles soient mises à contribution pour que leurs enfants puissent aller à l'Ecole.